

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 15975 Numéro SIREN : 410 007 249 Nom ou dénomination : A26 BLM

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2021 sous le numéro de dépôt 2800

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 11-01-2021

N° DE DEPOT : 002800

N° GESTION : 1996B15975

N° SIREN : 410007249

DENOMINATION : A26 BLM

ADRESSE : 167 rue de Vaugirard 75015 Paris

MILLESIME : 2019

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A26 BLM

A26 BLM

Société par Action Simplifiée au capital de 33.100 €

**167 Rue de Vaugirard
75015 PARIS**

Gilles BORIE

Commissaire aux Comptes

**2 Rue de la Renaissance
92160 ANTONY**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A26 BLM

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A26 BLM relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS A26 BLM à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS A26 BLM à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Antony, le 28 Septembre 2020



Gilles BORIE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

A26 BLM

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos la 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	216 651	215 058	1 593	0,03	39 454	0,81
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 217 688	994 328	223 360	4,65	212 441	4,36
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	40 682		40 682	0,85	40 682	0,84
Créances rattachées à des participations	253 368		253 368	5,27	253 368	5,20
Autres titres immobilisés						
Prêts	121 666		121 666	2,53	121 666	2,50
Autres immobilisations financières	13 645		13 645	0,28	13 645	0,28
TOTAL (I)	1 863 699	1 209 385	854 314	13,61	881 258	13,99
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 895 979		1 895 979	39,45	2 782 395	57,15
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	35 848		35 848	0,75	61 180	1,26
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	46 469		46 469	0,97		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	107 452		107 452	2,24	99 899	2,05
. Autres	149 468		149 468	3,11	147 602	3,03
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 632 853		1 632 853	33,97	1 032 860	21,21
Instrumente financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	284 181		284 181	5,91	63 644	1,31
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	4 152 250		4 152 250	86,39	4 187 580	86,01
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	8 015 949	1 209 385	4 806 564	100,00	4 868 836	100,00

A26 BLM

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 33 100)	33 100 0,69	33 100 0,68
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	169 100 3,52	169 100 3,47
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	5 000 0,10	5 000 0,10
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	178 104 3,71	178 104 3,66
Report à nouveau	1 748 925 36,39	1 214 590 24,95
Résultat de l'exercice	448 927 9,34	534 335 10,97
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 583 157 53,74	2 134 229 43,83
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	55 791 1,18	66 505 1,37
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		332 0,01
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 214 005 25,26	1 522 197 31,26
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	228 201 4,71	140 030 2,88
. Organismes sociaux	239 639 4,99	263 974 5,42
. Etat, impôts sur les bénéfices		97 385 2,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	418 167 8,70	573 565 11,78
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	12 657 0,26	13 671 0,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56 947 1,18	56 947 1,17
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 223 407 46,26	2 734 606 56,17
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	4 806 564 100,00	4 666 836 100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	7 504 092		7 504 092	100,00	8 554 789	100,00	-1 050 697	-12,27
Chiffres d'Affaires Nets	7 504 092		7 504 092	100,00	8 554 789	100,00	-1 050 697	-12,27
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			2 307	0,03	12 600	0,15	-10 293	-81,66
Autres produits			31 063	0,41	21 178	0,25	9 885	46,68
Total des produits d'exploitation (I)			7 537 462	100,44	8 588 586	100,39	-1 051 104	-12,23
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			3 909 349	52,10	4 906 138	57,35	-996 789	-20,31
Impôts, taxes et versements assimilés			74 558	0,99	113 841	1,33	-39 283	-34,50
Salaires et traitements			1 804 216	24,04	1 751 858	20,48	52 358	2,99
Charges sociales			900 940	12,01	801 316	9,37	99 624	12,43
Dotations aux amortissements sur immobilisations			114 131	1,52	148 665	1,74	-34 534	-23,22
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			106 322	1,42	139 214	1,63	-32 892	-23,62
Total des charges d'exploitation (II)			6 909 515	92,08	7 861 032	91,99	-951 517	-12,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			627 947	8,37	727 535	8,50	-99 588	-13,68
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			1 553	0,02	1 408	0,02	145	10,30
Produits des autres valeurs mobilières et créances			8	0,00			8	N/S
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			114	0,00			114	N/S
Total des produits financiers (V)			1 678	0,02	1 408	0,02	288	19,03
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			3 672	0,05	4 725	0,06	-1 053	-22,28
Différences négatives de change								
Charges nattes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			3 672	0,05	4 725	0,06	-1 053	-22,28
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 997	-0,02	-3 316	-0,03	1 319	39,78
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			625 950	8,34	724 218	8,47	-98 268	-13,56

99

A26 BLM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII)			450	0,01	-450	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			450	0,01	-450	-100,00
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X) Total des Produits (I+III+V+VII)	177 023	2,36	189 433	2,21	-12 410	-6,54
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 539 137	100,47	8 589 975	100,41	-1 050 838	-12,22
RÉSULTAT NET	448 927	5,96	534 335	6,25	-85 409	-15,97
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier	37 640	0,50	86 164	1,01	-48 524	-56,31

97

A26 BLM

167, rue de Vaugirard

75015 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 806 563,98 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 448 927,30 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficient des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

93

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 863 699 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	213 954	2 697		216 651
Immobilisations corporelles	1 133 196	84 492		1 217 688
Immobilisations financières	429 361			429 361
TOTAL	1 776 510	87 189		1 863 699

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 209 385 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	174 500	40 558		215 058
Immobilisations corporelles	920 755	73 573		994 328
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 095 254	114 131		1 209 385

3.2 - Etat des créances = 2 623 894 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	388 679		388 679
Actif circulant & charges d'avance	2 235 216	2 235 216	
TOTAL	2 623 894	2 235 216	388 679

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 113 994 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	108 528
Autres créances	5 466
Disponibilités	
TOTAL	113 994

97

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 33 100 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	331	100,00	33 100
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	331	100,00	33 100

4.2 - Etat des dettes = 2 223 407 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	55 791	14 410	41 381	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 214 005	1 214 005		
Dettes fiscales & sociales	896 664	896 664		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	56 947	56 947		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 223 407	2 182 026	41 381	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 296 197 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	124 327
Dettes fiscales & sociales	171 870
Autres dettes	
TOTAL	296 197

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 113 994 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	108 528
Clients factures à établir(4181000000)	108 528
Autres créances :	5 466
Produits a recevoir(4487000000)	5 466
TOTAL	113 994

8.2 - Charges à payer = 296 197 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	124 327
Fourn. factures non parvenues(4081000000)	124 327
Dettes fiscales et sociales :	171 870
Dettes provisionnés pour congés à payer(4282000000)	102 769
Charges sociales sur congés à payer(4382000000)	44 191
Charges à payer(4386000000)	24 911
TOTAL	296 197

43

A26 BLM

SAS d'architecture au capital de 33.100 Euros
Siège social : 167, rue de Vaugirard - 75015 PARIS
R.C.S : PARIS 410 007 249

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le 28 septembre 2020 à 11 heures 30, les actionnaires de la SAS A26 BLM, au capital de 33100 euros, divisé en 331 actions de même catégorie, dont le siège social est 167, rue de Vaugirard – 75015 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 410 007 249, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social sur convocation du Président.

De la feuille de présence établie avant le début de la réunion, il ressort que sont présents ou représentés :

- Monsieur Lionel BLANCARD de LERY, titulaire de 241 actions ;
- Monsieur Elliott LAFFITTE, titulaire de 52 actions ;
- Monsieur Anthony HADDAD, titulaire de 16 actions ;
- Madame Catalina HERRERA, titulaire de 11 actions ;
- Monsieur Jean-Philippe HENRI, titulaire de 11 actions.

Total des actions présentes : 331

La société AUDIT REVISION COMPTABLITE (Monsieur Gilles BORIE), Commissaire aux comptes, est absente excusée.

Monsieur Lionel BLANCARD de LERY préside la séance en sa qualité de Président de la société. Madame Catalina HERRERA est désignée scrutateur et Monsieur Elliott LAFFITTE, secrétaire.

Madame le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Elle dépose sur le bureau et met à disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,

1
d y 7/11
c H

- La copie des lettres de convocation,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le Bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis Monsieur le Président déclare que les actionnaires ont reçu, préalablement à l'assemblée, les documents et renseignements nécessaires à leur information conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Examen et approbation des comptes et du bilan clos le 31 décembre 2019, quitus au Président et au Directeur Général
- Affectation des Résultats
- Approbation des rémunérations servies au Président et Directeur Général
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture des rapports de Monsieur le Commissaire aux comptes.

Il ouvre ensuite la discussion.

Les réponses sont données aux différentes questions techniques et financières concernant le déroulement des opérations au cours de l'année 2019, et portant sur les prévisions sur l'année 2020 en cours.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

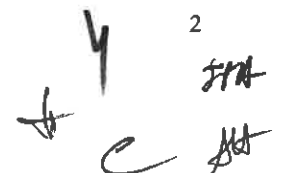
PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir :

- Rappelé que jusqu'au 25 novembre 2019, la société exerçait sous la forme de Sarl ;
- Entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (bilan, compte de résultat et ses annexes),

Approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport,

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au Président et au Directeur Général (cogérants jusqu'au 25 novembre 2019) de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

2


En outre, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des Impôts).

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit, après dotations aux amortissements pour 114.131 euros, par un bénéfice de **448.927** euros.

Elle décide de l'affecter en totalité au compte Report à Nouveau du passif du bilan, dont le montant s'élèvera à 2.197.852 euros après affectation.

En outre, elle prend acte qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été mis de dividende en distribution.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération servie à Monsieur le Président (cogérant jusqu'au 25 novembre 2019) pour l'exercice écoulé (61.558 euros bruts, avec prise en charge des cotisations sociales).

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération servie à Monsieur le Directeur Général (cogérant jusqu'au 25 novembre 2019) pour l'exercice écoulé (110.000 euros bruts, avec prise en charge des cotisations sociales).

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention nouvelle relevant des dispositions de l'article 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes afin d'effectuer toutes formalités qui seront nécessaires.

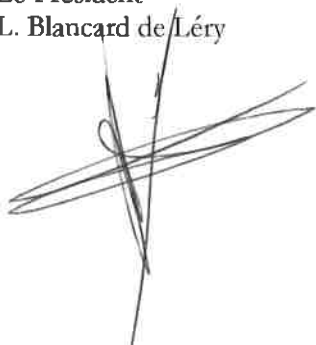
Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

*

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, les membres du Bureau, et les associés présents.

Le Président
L. Blancard de Léry

A stylized, handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping 'L' and a horizontal stroke across the middle.

M. J.-Ph. Henri

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, elegant 'H' with a small '1.0' written above it.

Le Scrutateur
C. Herrera

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'C' and a horizontal stroke.

M. Anthony Haddad

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'H' and a horizontal stroke.

Le Secrétaire
Elliott Laffitte

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'E' and a horizontal stroke.